



## EXTRAIT DU REGISTRE

### VILLE DU BOUSCAT

### DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **DOSSIER N°18 :**

QUARTIER GODARD ET PARC  
D'ARNSTADT – CESSION ET  
REGULARISATIONS FONCIERES  
(PARCELLES CADASTREES AE 307P, AE  
676P ET AE 340) – AMENAGEMENT ET  
DENOMINATION DU CHEMIN BLANC

#### **Séance ordinaire du 23 Février 2021**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 23 Février 2021

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 31**

**Absent : 1**

**Excusés : 3**

**Présents :** Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Daniel BALLA (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Nathalie SOARES (à Alain MARC), Violette LABARCHEDE (à Françoise COSSECQ)

**Absent :** Benjamin DUGERS

**Secrétaire :** Bruno QUERE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

### **DOSSIER N° 18 : QUARTIER GODARD ET PARC D'ARNSTADT – CESSION ET REGULARISATIONS FONCIERES (PARCELLES CADASTREES AE 307P, AE 676P ET AE 340) – AMENAGEMENT ET DENOMINATION DU CHEMIN BLANC**

RAPPORTEUR : Philippe FARGEON

Bordeaux Métropole va procéder prochainement à l'aménagement du Chemin Blanc au Bouscat, qui débouche rue Baudin Prolongée et longe les jardins familiaux et le parc d'Arnstadt.

Cet aménagement est en lien avec les projets en cours sur ce secteur : construction de l'éco-structure, accès à la ligne verte, extension de la zone d'activités Godard.

Dans le cadre de cet aménagement, Bordeaux Métropole doit acquérir une emprise de 315 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AE307 appartenant à la commune du Bouscat (lot A sur le document d'arpentage joint).

C'est également l'occasion de régulariser des emprises foncières comprises dans le domaine public routier rue Baudin Prolongée et rue Pompière appartenant toujours à la ville du Bouscat :

- Emprise de 508 m<sup>2</sup> (lot E 502 m<sup>2</sup> et F 6 m<sup>2</sup> sur le document d'arpentage joint) à détacher de la parcelle AE 676
- Parcelle AE 340 dans son intégralité pour 480 m<sup>2</sup> : parcelle située sur la rue Baudin prolongée.

Ces emprises à détacher et à céder à Bordeaux Métropole ne sont pas bâties.

Au regard de l'intérêt pour la commune d'aménager ce chemin et s'agissant d'un transfert de charge, il est proposé une cession gratuite de ces emprises à Bordeaux-Métropole. Une estimation en ce sens des Domaines a été réalisée en date du 25 janvier 2021.

Il appartient également au Conseil Municipal de choisir le nom à donner aux rues et aux places publiques. Il est donc proposé la dénomination de « Allée du Limancet » pour cette voie qui s'étendra du croisement du chemin Rigal et de la rue Baudin Prolongée à la limite communale Nord, longeant ainsi le parc d'Arnstadt, les jardins familiaux et croisant la rue du Parc (voir plan cadastral joint).

Ainsi,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** l'estimation du service des Domaines en date du 25 janvier 2021,

**VU** le plan de Bordeaux Métropole sur lequel figurent en jaune les emprises à céder,

**VU** le document d'arpentage et l'extrait de plan cadastral récapitulant les emprises à céder,

**VU** le plan cadastral sur lequel est représentée l'emprise de l'Allée du Limancet,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'aménager ce Chemin,

CONSIDERANT la nécessité d'une maîtrise foncière de ces emprises par Bordeaux Métropole en vue de l'aménagement du Chemin,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un transfert de charge et la nécessité de régulariser d'autres emprises foncières au débouché de ce Chemin Blanc,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom à donner aux rues et aux places publiques,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :  
34 voix POUR,**

**Article 1 :** Approuve les termes de cette cession de foncier au profit de Bordeaux Métropole, et ce à titre gratuit.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la réalisation de cette opération de cession et notamment le document d'arpentage et l'acte authentique de vente qui en découlera.

**Article 3 :** Autorise la dénomination Allée du Limancet pour cette voie qui s'étendra du croisement du chemin Rigal et de la rue Baudin Prolongée à la limite communale Nord.

Fait et délibéré le 23 Février 2021

LE MAIRE,



Patrick BOBET

